

En bref

Récompensé

En 2015, le professeur Gilles-Eric Séralini a reçu le prix «Lanceurs d'alerte» de la section allemande de l'Association internationale des juristes contre les armes nucléaires et de la Fédération des scientifiques allemands.

En bref

Pétition

«Ne laissons pas les entreprises dicter l'info – Stop à la directive sur le secret des affaires!». Telle est la revendication de la pétition en ligne adressée au Parlement européen et signée notamment par de nombreux journalistes.

Le chiffre

20

Sur 25 votants, la commission du Parlement européen a approuvé, en janvier, le projet de directive relatif aux secrets des affaires par 20 votes pour, 2 contre et 3 abstentions.

«C'est d'autant plus grave...»



OGM, pesticides, secret et Gilles-Eric Séralini

Gilles-Eric Séralini est président du conseil scientifique du Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique*.

Le Jeudi: «Vous avez été confronté à plusieurs reprises au "secret des affaires" en matière de sécurité alimentaire...»

Gilles-Eric Séralini: «De 1998 à 2007, en tant que membre, en France, de la commission du génie biomoléculaire chargée d'évaluer les risques des organismes génétiquement modifiés (OGM), j'avais accès aux données scientifiques brutes des animaux qui avaient reçu des aliments transgéniques.

J'ai eu à travailler notamment sur un dossier présentant des tests de trois mois de Monsanto sur des rats nourris au maïs tolérant à l'herbicide Roundup NK603. Alors que l'entreprise constatait 50 effets significatifs, elle prétendait qu'ils étaient trop isolés pour être graves.

Moi, j'estimais qu'il fallait exiger la poursuite des tests. La commission, dirigée par des personnes favorables à Monsanto, a fini par décider, à une courte majorité, de ne pas prolonger les tests et d'envoyer le dossier approuvé à l'Europe.»

Le Jeudi: «Vous ne vous en tenez pas là?»

G.-E. S.: «J'ai trouvé cette attitude horriblement malhonnête. On ne peut pas écarter juste comme ça 50 effets significatifs. M'étant adressé officiellement au gouvernement français, l'on me dit que même si le gouvernement voulait publier les données, il ne pourrait pas, étant donné que l'Union européenne avait déjà accepté de les considérer comme "secret d'entreprise".»

Le Jeudi: «Mais les tests finiront par être rendus publics...»

G.-E. S.: «Par ailleurs, Greenpeace Allemagne mettra au pied du mur le gouvernement allemand qui, s'appuyant notamment sur une loi antinazie, obtiendra de la justice le feu vert pour la communication des données – le tribunal, auquel avait osé faire appel Monsanto, précisant que la transparence primait lorsqu'il s'agissait de la santé et de l'environnement.»

Pas de la science

Le Jeudi: «Et cela vous a donc permis d'y jeter un coup d'œil...»

G.-E. S.: «J'ai pu y mettre des étudiants en statistiques et alerter des collègues pour vérifier les tests. Ce n'était pas facile parce que Monsanto nous avait donné un millier de photocopies de tableaux dans tous les sens. En 2007, nous avons publié les résultats – effets sur les reins et le foie, les principaux organes de détoxification, et jusqu'à 40% de graisses en plus dans le sang.»

Le Jeudi: «Vous serez alors traîné dans la boue.»



Gilles-Eric Séralini

G.-E. S.: «Monsanto a hurlé, et en moins de 24 heures, les diffamations de tous ordres me sont tombées dessus, notamment de la part de Gérard Pascal et Marc Fellous, deux membres importants de la commission qui avait validé les maïs.

A noter que j'ai attaqué ces gens en diffamation, qu'ils ont été condamnés et que maintenant l'ex-président de la commission va passer au tribunal correctionnel en juin pour faux et usage de faux dans le but de me diffamer.»

Le Jeudi: «Entretemps, vous avez fait des tests vous-même...»

G.-E. S.: «Oui, des tests durant deux ans sur des rats qui ont révélé des pathologies confirmant les effets constatés mais écartés par Monsanto et la commission gouvernementale. La publication de ces résultats provoquera une nouvelle cabale contre moi.»

Le Jeudi: «Pour ce qui est de l'aspect "transparence" de tout ceci, qu'en concluez-vous?»

G.-E. S.: «Notre histoire révèle au grand jour non seulement les fraudes sur la confidentialité des données mais aussi le fait qu'en analysant de façon détaillée les données lorsqu'elles ne sont plus confidentielles, on voit que le secret n'a servi qu'à protéger les intérêts des entreprises plutôt que la santé publique ou l'environnement. Aussi, on est au XXIe siècle où la science est censée être une référence fiable alors que la composition des produits qui sont les plus répandus au monde ainsi que leur impact sur la santé sont considérés comme confidentiels. On ne peut exercer la science sur ces choses-là, on ne peut qu'exercer une religion qui décrète que les choses sont bien faites.»

PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID BROMAN

* Auteur avec Jérôme Douzelet de «Plaisirs cuisinés ou poisons cachés: dialogue entre un chef et un scientifique». Actes Sud. Prix Chapitre nature de l'essai 2015.

«Transparence à zéro euro»

Les propositions du professeur Séralini

«Ma façon d'envisager la transparence? D'abord, il faudrait lever les codes de confidentialité qui limitent à deux experts dans le monde l'évaluation d'analyses de sang de quelques malheureux rats. De façon plus générale, les données sur la santé et l'environnement ne devraient pas être couvertes du secret d'entreprise. D'ailleurs aucune loi ne le dit, les lois disent plutôt le contraire, mais elles ne sont pas respectées. C'est vrai pour les OGM, les pesticides, les produits chimiques et les médicaments. Ensuite, pour assurer une expertise contradictoire, il faudrait mettre les données sur internet pour qu'elles soient étudiées par qui le souhaite. Ça créerait comme un buzz sur internet et les gens finiraient par s'en préoccuper.

Pour ce qui est du financement... Aujourd'hui, les entreprises reçoivent les résultats de tests effectués en aveugle par des laboratoires sous-traitants, les interprètent et les fournissent sous forme de rapports aux agences sanitaires qui ne se basent que là-dessus pour conclure qu'il n'y a pas de problème. Au lieu de donner cet argent à des laboratoires, les entreprises pourraient le consacrer à des appels d'offres gouvernementaux et ce serait alors aux autorités publiques de confier les tests aux laboratoires par voie d'appels d'offres publiques. Il y aurait ainsi transparence sur les résultats et la population pourrait alors reprendre confiance dans le système.»

“

La Commission rapproche le traitement du secret d'affaires du droit de la propriété intellectuelle.»

MARTIN PIGEON, sur le projet de directive «secret des affaires»

Troublante directive

«Une régression pour la liberté d'information»

Le 28 novembre 2013, la Commission européenne, après une intime collaboration avec les entreprises et leurs lobbies, soumet au Parlement et au Conseil sa «Proposition de directive (...) sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulgués (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicites». L'intimité sera confirmée par l'envoi, le même jour, d'un courriel de félicitations signé par le président du lobby Trade Secrets & Innovation Coalition (TSIC) à son ami Jean Bergevin, chef d'unité à la Commission, chargé du dossier.

Perçue comme «liberticide», la proposition soulèvera un tollé général au sein de la société civile. Après avoir été amendée en janvier par la commission des Affaires juridiques, elle sera sans doute adoptée par le Parlement européen d'ici avril.

«Alors que le texte actuel est certes meilleur que l'original, il ne reste pas moins, à mes yeux, une régression pour la liberté d'informer et d'information.» Martin Pigeon, militant chercheur à l'ONG Corporate Europe Observatory (corporateeurope.org) – qui révélera le courriel mentionné ci-dessus – suit le dossier. «C'est avant tout un texte qui fait de l'essentiel des informations internes des entreprises des secrets d'affaires par défaut. Sous cette directive, ce seront aux journalistes et aux lanceurs d'alerte, et non plus aux entreprises, à convaincre les juges. Ajoutez à cela le fait que la directive précise les modalités de calcul des éventuels dommages et intérêts et vous obtenez une directive qui risque de gravement décourager toute publication justifiée de données confidentielles.» Certes, des exceptions à la protection des secrets sont prévues ce qui, dit-on, devrait protéger journalistes, lanceurs d'alerte et salariés, mais ce sera à chaque fois aux juges de trancher. «La Commission a voulu rapprocher le traitement des secrets d'affaires du droit de la propriété intellectuelle. On se retrouve donc face à un texte qui règlemente l'ensemble de la société avec des mesures qui ne devraient règlementer que les interactions entre entités économiques.»

D. B.